

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

À la 3<sup>e</sup> séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 8 mars 2022, à la salle du conseil municipal, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

**PÉRIODE DE SILENCE**

No-028-08-03-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 8 février 2022;
- Adoption des comptes;
- Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion du 22 février 2022;
- Comité Bellefeuille – Adoption des états financiers 2021;
- Comité Bellefeuille – Offre de service relative à la vérification comptable;
- Comité Bellefeuille – Dépôt de documents de Me Bigué;
- Résolution autorisant l'adhésion au paiement SPC pour la Banque CIBC et la Banque Nationale;
- Suivi du dossier vente pour taxes 2021;
- Fonds PSPS – Des services pour nos familles;
- Résolution d'appui au projet « Relais éducatif »;
- Résolution confirmant de déménagement du bureau municipal;
- Résolution autorisant la directrice générale à procéder à l'embauche d'un étudiant pour l'été;
- Résolution augmentant les heures de travail pour l'inspecteur de voirie et l'adjointe pour la période estivale;
- Entente de mutualisation entre la municipalité d'Authier et le Musée École du rang 2;
- Résolution Municipalité d'Authier – Solidaire au peuple Ukrainien;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Rapport d'indicateur de performance en sécurité incendie;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Offre de J.G.R. et de Proulx & Genesse Inc. concernant l'abat poussière;
- Correspondance du CN;
- Résolution – PPA – ES;
- Problématique au pont P-00170 (chemin du Petit Languedoc);

HYGIÈNE DU MILIEU

- Suivi du dossier du réseau d'égout sanitaire;
- Dépôt du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029;

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

- Modification au règlement de zonage;

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Adopté**

## PÉRIODE DE QUESTIONS :

### ADMINISTRATION ET FINANCES:

No-029-08-03-22

#### **Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 8 février 2022:**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

**Adopté**

No-030-08-03-22

#### **Adoption des comptes:**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 16,456.94 \$ pour le mois de février 2022 ainsi que les salaires pour la période de février 2022 pour un montant de 7,391.10 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

**Adopté**

No-031-08-03-22

#### **Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion du 22 février 2022 :**

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 22 février 2022.

**Adopté**

No-032-08-03-22

#### **Comité Bellefeuille – Adoption des états financier 2021 :**

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que la municipalité d'Authier, déléguée, sur recommandation du comité Bellefeuille, sur proposition dûment appuyé:

**IL EST RÉSOLU** d'accepter les états financiers 2021, tels que préparés par la Firme Daniel Tétreault, CPA.

**Adopté**

No-033-08-03-22

#### **Comité Bellefeuille – Offre de service relative à la vérification comptable :**

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que la municipalité d'Authier, déléguée, sur recommandation du Comité Bellefeuille, accorde le service d'audit des états financiers du 31 décembre 2022 à la firme comptable Daniel Tétreault, CPA inc. au montant de 2,225.00\$. Monsieur Daniel Tétreault, CPA, est responsable de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2021.

**Adopté**

#### **Comité Bellefeuille – Dépôt de documents de Me Bigué :**

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant de Me Bigué. Il y fait mention d'un avis juridique demandé pour la gouvernance du comité Bellefeuille.

No-034-08-03-22

#### **Résolution autorisant l'adhésion au paiement SPC pour la Banque Royale, Tangerine, Banque Laurentienne, Banque Scotia, Banque TD et la Banque Nationale:**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'autoriser la Municipalité à adhérer au paiement SPC pour la Banque Royale, Tangerine, Banque Laurentienne, Banque Scotia, Banque TD et la Banque Nationale.

**Adopté**

**Suivi du dossier vente pour taxes 2021 :**

Le paiement a été effectué.

No-035-08-03-22

**Fonds PSPS – Des services pour nos familles :**

**ATTENDU QUE** le prochain dépôt de projet au Fonds Région et Ruralités est le 25 mars 2022;

**ATTENDU QUE** La municipalité d'Authier souhaite déposer le projet "Des services pour nos familles»;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Authier veut utiliser ce programme d'aide financière afin d'offrir des services de proximités à la population d'Authier;

**ATTENDU QUE** ce projet est la priorité locale numéro 1 de la Municipalité d'Authier pour ce dépôt de projet;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que la municipalité d'Authier présente au programme P.S.P.S. : « Des services pour nos familles»;

**QUE** Madame Rachel Barbe, directrice générale, Madame Nathalie Ayotte, adjointe et Madame Maude Bergeron, agente de développement rural soient autorisées à travailler sur le projet « Des services pour nos familles» et que Madame Rachel Barbe soit autoriser à déposer le projet et à signer tous les documents s'y rattachant.

**Adopté**

No-036-08-03-22

**Résolution d'appui au projet « Relais éducatif » :**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'appuyer le projet « Relais éducatif » instigué par le CPE Les Petits Chatons de La Sarre, afin d'offrir aux familles d'Authier, un service de proximité et de revitalisation du milieu.

**Adopté**

No-037-08-03-22

**Résolution confirmant le déménagement du bureau municipal :**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'effectuer le déménagement du bureau municipal dans le bâtiment nouvellement acquis situé au 597, avenue Principale (ancien bureau administratif de la Coopérative Forestière du Nord-Ouest).

**Adopté**

No-038-08-03-22

**Résolution autorisant la directrice générale à procéder à l'embauche d'un étudiant pour l'été :**

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser Madame Rachel Barbe, directrice générale de procéder à l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2022.

**Adopté**

No-039-08-03-22

**Résolution augmentation des heures de travail pour l'inspecteur de voirie et l'adjointe pour la période estivale :**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'augmenter les heures de travail de l'inspecteur de voirie soit Monsieur Mario Beaupré à 40 heures/semaine et celles de l'adjointe soit Madame Nathalie Ayotte à 21 heures/semaine. Dans le cas de cette dernière, c'est pour la saison estivale seulement.

**Adopté**

**Entente de mutualisation entre la municipalité d'Authier et le Musée École du rang 2 :**

Le modèle d'entente fut discuté mais il manque de précisions pour finaliser le projet.

No-040-08-03-22

**Résolution Municipalité d'Authier – Solidaire au peuple Ukrainien :**

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

**ATTENDU QUE** la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens Ukrainiens;

**ATTENDU QU'** à noter époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

**ATTENDU QUE** la volonté des élus municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

**ATTENDU QUE** les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple Ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge Canadienne;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger et unanimement résolu:

**QUE** la municipalité d'Authier joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**QUE** la municipalité d'Authier demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**QUE** la municipalité d'Authier invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple Ukrainien;

**QUE** la municipalité d'Authier déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada Monsieur Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Madame Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération Québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**Adopté**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL**

No-041-08-03-22

**Rapport d'indicateur de performance en sécurité incendie 2021 :**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'accepter le rapport d'indicateur de performance en sécurité incendie de l'année 2021.

**Adopté**

## VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-042-08-03-22

### Offre de J.G.R. et de Proulx & Genesse Inc. concernant l'abat poussière :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter l'offre de J.G.R. et de Proulx & Genesse Inc., pour l'achat d'abat-poussière. Il est à noter que le tarif est à 0.34\$/litre.

**Adopté**

No-043-08-03-22

### Correspondance du CN :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, de déposer une demande de subvention au Ministère des Transports du Québec, via le programme PAPNM concernant les travaux d'entretien du passage à niveau du chemin du Petit Languedoc, tel que décrit dans la correspondance du CN en date du 8 février 2022.

**Adopté**

No-044-08-03-22

### Résolution – PPA - ES :

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Authier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers et unanimement résolu:

- Que le conseil d'Authier approuve les dépenses d'un montant de 5,000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté**

**Problématique au pont P-00170 (chemin du Petit Languedoc) :**

Des travaux d'urgence devront avoir lieu dès la période de dégel terminée. Le Ministère des Transports du Québec a été avisé.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Suivi du dossier du réseau d'égout sanitaire:**

Les travaux se poursuivent.

**Dépôt du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 :**

Madame Rachel Barbe, fit le dépôt du plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029.

**LOISIRS ET TOURISME:**

**URBANISME:**

**Modification au règlement de zonage :**

Les travaux sont reportés à l'automne.

**PAROLE AU MAIRE:**

**PÉRIODE DE QUESTIONS:**

**VARIA:**

**SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:**

- |                            |   |   |   |
|----------------------------|---|---|---|
| <b>Service des Loisirs</b> | : | ▪ | La municipalité demande au Service des Loisirs de prendre une décision concernant le bois entreposé derrière le dôme. |
| <b>Comité Jeunesse</b>     | : | ▪ | Rien  |
| <b>O.M.H.</b>              | : | ▪ | Rien.   |
| <b>Comité Bellefeuille</b> | : | ▪ | Rien.   |
| <b>M.R.C.</b>              | : | ▪ | Rien.   |
| <b>Régie des déchets</b>   | : | ▪ | Rien.   |
| <b>École du Rang 2</b>     | : | ▪ | Rien.   |
| <b>Âge d'Or</b>            | : | ▪ | Rien.   |
| <b>Régie des incendies</b> | : | ▪ | Audit à adopter à la prochaine rencontre.   |
| <b>MADA &amp; PFM</b>      | : | ▪ | Rien.   |
| <b>Centre plein-air</b>    | : | ▪ | Rien.   |

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h50.

---

Marcel Cloutier, maire

---

Rachel Barbe, sec.-très.